

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DOUZE LE 20 Décembre (20/12/2012)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 14 décembre, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Martine DAMIANI, Mme Christine FANFELLE, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURELLENT, **Adjoints**,
M. Alain JEAN, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUD, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHES, M. Abdelkader SELAM, M. Gérard VALLES, M. André LENFANT, M. Guy ROQUEFORT, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRESENTES :

Mme Marie CASTRO (représentée par Mme MARTY-MOTHES), M. Guy-Michel EMPOCIELLO (représenté par Mme STOCCO), **Adjoints**,
Mme Eliane BENECH (représentée par M. SELAM), M. Didier MOTHES (représenté par M. REDON), Mme Nathalie DA MOTA (représentée par M. LENFANT), M. Richard BAPTISTE (représenté par M. GUILLAMAT), Mme Colette ROLLET (représentée par M. ROQUEFORT), Mme Carine NICODEME (représentée par M. GAUTHIER), Mme Nathalie GALHO (représentée par M. BENECH), **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Hélène DELTORT, **Adjoint**,
M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

Mme Christine LASSALLE est nommée secrétaire de séance.

06 – 20 décembre 2012

INDEMNITES DE CONSEIL ALLOUEES AUX COMPTABLES – ANNEE 2012

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Vu l'article 97 de la loi 82-213 du 2 mars 1982,

Vu le décret 82-979 du 19 novembre 1982,

Vu l'arrêté du 16 novembre 1983,



Considérant que durant l'exercice 2012, les fonctions de Trésorier Municipal ont été assurées par Monsieur Pierre-Philippe BOUSCHABACHER (du 1^{er} janvier au 31 juillet), et Madame Nathalie VANNEAU (du 1^{er} Août au 31 décembre),

Il convient de leur verser une indemnité de Conseil au taux de 80 % correspondant aux montants ci-dessous :

Nom du Trésorier	Taux	Montant brut	Montant net
Monsieur Pierre-Philippe BOUSCHBACHER	80%	1 036.60 €	945.80 €
Madame Nathalie VANNEAU	80%	740.43 €	675.00 €
TOTAL		1 777.03 €	1 620.80 €

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A 18 voix pour, 4 voix contre et 8 abstentions.**

APPROUVE le versement des indemnités de Conseil telles qu'indiquées ci-dessus au taux de 80 %.

Pour copie conforme

Moissac le 21 décembre 2012

Le Maire,



Jean-Paul NUNZI



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :